



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance extraordinaire du 9 décembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 9 décembre 2024 à 19h30.

Sont présents :

Madame la conseillère : Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Est absente :

Madame la conseillère : Audrey Pomerleau

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption prévisions budgétaires 2025**
- 4. Adoption programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027**
- 5. Certificat de disponibilité des crédits**
- 6. Période de questions et commentaires**
- 7. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Patrice Mathieu, ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 294-12-2024

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7 - Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

3. Adoption prévisions budgétaires 2025

Résolution 295-12-2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont déjà pris connaissance de ces prévisions budgétaires avant leur présentation officielle;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 25 novembre 2024, soit plus de 8 jours avant l'adoption du budget 2024 et du programme triennal d'immobilisation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE ces prévisions budgétaires soient adoptées telles que présentées;

	2025
DE FONCTIONNEMENT	
Taxes	2 365 260
Paiements tenant lieu de taxes	18 826
Services rendus	99 800
Impositions de droits	27 000
Amendes et pénalités	1 500
Intérêts	14 000
Autres revenus	223 363
Transfert	389 268
Total de fonctionnement	3 139 017
IMMOBILISATIONS	
Transfert (subv immo)	2 876 158
TOTAL REVENUS	6 015 175
DÉPENSES	
DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	490 774
Sécurité publique	266 163
Transport routier	971 281
Hygiène du milieu	406 074
Santé et bien-être	50 755
Aménagement, urbanisme et développement	188 087
Loisirs et culture	332 771
Frais de financement	126 739
Remboursement de la dette à long terme	267 679
Réserve financière	
Total de fonctionnement	3 100 323
IMMOBILISATIONS	
Administration générale	7 000
Sécurité publique	
Transport routier	2 813 669
Hygiène du milieu	
Santé et bien-être	
Aménagement, urbanisme et développement	437 500

Loisirs et culture	301 868
Propriétés destinées à la revente	495 889
Total immobilisation	4 055 926
TOTAL DÉPENSES	7 156 249
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Surplus accumulé affecté	-143 953
Financement	-985 619
Réserve financière et fonds réservé	-11 502
Produit de cession	
Total autres activités financières	-1 141 074
Surplus (déficit)	0

Adoptée

4. Adoption programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

Résolution 296-12-2024

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du code municipal par lequel le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027 soit adopté tel que présenté.

	2025	2026	2027
INVESTISSEMENT			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Matériel informatique	7 000		
Aménagement Hôtel-de-Ville		60 000	
TOTAL	7 000	60 000	0
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
TOTAL	0	0	0
TRANSPORT ROUTIER			
Rue des Cerisiers, Pins, Lilas - Bordures et pavage	495 889		
PAVL - 8 ^e rang Ouest	677 983		
PAVL - 10 ^e rang Est	1 930 686		
PAVL- Ponceaux route Langevin, 3 ^e rang, Wickens		205 900	
PAVL - Ponceaux route Langevin, 1 ^{er} rang Est, 1 ^{er} rang Ouest, 4 ^e rang, 8 ^e rang Est			789 200
8 ^e rang Est			780 000
Rue Commerciale - pavage et lumières de rue	200 000		
Rue des Buissons		100 000	
Rangement externe garage	5 000		
Prise génératrice		10 000	
TOTAL	3 309 558	315 900	1 569 200

HYGIÈNE DU MILIEU			
Tour d'eau			44 000
TOTAL	0	0	44 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT			
Trottoirs rue Langevin	437 500		
Pancarte électronique		60 000	
Pancartes			10 000
TOTAL	437 500	60 000	10 000
LOISIRS ET CULTURE			
Aménagement sentier deck hockey - shuffleboard	25 000		
Aménagement extérieur site loisirs (lumières, sentiers, mur, pickleball...)	106 000		
Tapis intérieur stade et portes	150 550		
Kréolab	20 318		
Gazébo et terrasse extérieur		231 700	
Mobilier salle OTJ + salle communautaire		25 000	
Chaises salle communautaire balance			25 000
TOTAL	301 868	256 700	25 000
TOTAL	4 055 926	692 600	1 648 200
MODE DE FINANCEMENT			
Subvention			
PRIMA	100 000	100 000	
Horizon des aînés	25 000	25 000	25 000
TECQ	200 000	100 000	824 000
Fond de la sécurité routière	350 000		10 000
PAVL	2 086 935	164 720	631 360
FRR	14 223		
Fond politique familiale		48 000	
Autres	100 000	179 700	
Emprunt	985 619		
Affectation fonds réservés / surplus	54 483	65 180	
Budget	139 666	10 000	157 840
TOTAL	4 055 926	692 600	1 648 200

Adoptée

5. Certificat de disponibilité des crédits

Conformément à l'article 3 du Règlement 404-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, je, soussignée, Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses prévues au budget 2024.

6. Période de questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

7. Levée de l'assemblée

Résolution 297-12-2024

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour de la présente séance ont été discutés et traités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'assemblée soit levée à 19h45, mettant ainsi fin à l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2024.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
**Directrice générale et
greffière-trésorière.**